



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique****Cinquante-neuvième session**Genève, 31 octobre-1^{er} novembre 2016

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC)**Propositions d'amendements (actualisation et extension du réseau AGTC)****Soumis par le Gouvernement kazakh****I. Mandat**

1. Conformément à l'article 15 de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), toute proposition d'amendement communiquée par une Partie contractante sera examinée par le Groupe de travail. Si elle est adoptée par la majorité des Parties contractantes présentes et votantes, la proposition d'amendement sera communiquée pour acceptation aux Parties contractantes directement intéressées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
2. Le secrétariat a reçu les propositions d'amendement ci-après, qu'il reproduit aux fins de leur examen et adoption par le Groupe de travail.

II. Propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGTC

3. Le tableau ci-après présente les propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGTC soumises par le Gouvernement kazakh.



Texte tenant compte des modifications
approuvées lors de la cinquante-huitième
session, tenue du 30 novembre au

N° p/p 1^{er} décembre 2015

Formulation proposée en français

Justification de la proposition d'amendement

Annexe I de l'AGTC

Modifier le nom des gares des lignes ci-après :

- | | | | |
|----|--|---|---|
| 1. | C-E 20 (Petukhovo – Mamlyutka
– Petropavlovsk – Kara Guga
(– Isikul) | Supprimer | Conformément à l'Accord conclu le 18 octobre 1996 entre la Fédération de Russie et la République du Kazakhstan au sujet des dispositions légales particulières applicables aux entreprises, institutions et organisations de transports ferroviaires et aux amendements qui y ont été apportés, le Comité des biens d'État et de la privatisation près le Ministère des finances de la République du Kazakhstan et l'Agence fédérale d'administration des biens de l'État de la Fédération de Russie ont signé le 6 juin 2011 un décret commun (n° 390, n° 178) en vertu duquel les deux États ont procédé à un échange de propriété concernant des sections ferroviaires affectées à la circulation des trains.

En particulier, la section ferroviaire frontière – arrêt Orlyonok – gare de Petropavlovsk (inclue) – gare de Kara Guga – frontière, gare de Mamlyutka inclue, appartient désormais à la Fédération de Russie. |
| 2. | C-E 24 (Zauralie –)
Presnogorkovskaya – Kökshetaú
– Astana – <i>Mointy</i> – Dostyk
(– Alashankou) | C-E 24 (Zauralie –)
Presnogorkovskaya –
Kökshetaú – Astana – <i>Zharyk</i>
– <i>Moiynty</i> – Dostyk
(– Alashankou) | Pour harmonisation complète avec la Liste des gares de fret ferroviaire du Kazakhstan, mise en ligne sur le site Web officiel de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) |
| 3. | C-E 30 (Orenburg –) Iletsk I –
<i>Kandagach</i> | C-E 30 (Orenburg –) Iletsk I
– <i>Kandyagash</i> | |
| 4. | C-E 50 (<i>Astrakhan</i> –)
<i>Aksaraiskaya-II</i> – Atyraú –
Makat – Kandyagash – <i>Arys</i> –
<i>Almaty</i> – Aqtogai | C-E 50 (<i>Aksaraiskaya</i> –) <i>Diny</i>
<i>Nurpeisovoi</i> – Atyraú – Makat
– Kandyagash – <i>Saksaulskaya</i>
– <i>Arys I</i> – <i>Alma-Ata</i> – Aqtogai | La section ferroviaire Voie d'évitement 2 – voie d'évitement de Kigach sur laquelle est située la gare d'Aksaraiskaya II a été remise à la Fédération de Russie en vertu de l'acte de transfert des voies de chemin de fer non affectées à la circulation des trains du 30 juin 2011 n° 7/n° 14, RCT-1 ; elle appartient désormais à la Fédération de Russie. |

<i>Texte tenant compte des modifications approuvées lors de la cinquante-huitième session, tenue du 30 novembre au 1^{er} décembre 2015</i>			
<i>N° p/p</i>	<i>Formulation proposée en français</i>	<i>Justification de la proposition d'amendement</i>	
5.	C-E 60 (Salar –) <i>Saryagash – Arys</i>	C-E 60 (Salar –) <i>Sary-Agach – Arys I</i>	Pour harmonisation complète avec la Liste des gares de fret ferroviaire du Kazakhstan, mise en ligne sur le site Web officiel de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD)
6.	C-E 592 Beyneu – Shetpe – <i>Aqtau</i>	C-E 592 Beyneu – Shetpe – <i>Aqtau-Port</i>	
Ajouter les lignes ci-après :			
7.	-	<i>Alma-Ata – Zhetygen – Altynkol (– Khorgos)</i> * reliée à la ligne CE 50	Comme suite à la mise en service de nouvelles lignes ferroviaires
8.	-	<i>Zharyk – Zhezkazgan – Saksaulskaya – Shalkar – Beyneu</i> * reliée aux lignes C-E 24, C-E 50, C-E 592 et C-E 597	Comme suite à la mise en service de nouvelles lignes ferroviaires
9.	-	<i>Astana – Yesil – Tobol – Altynsarin – Khromtau – Nikeltau – Kandyagash – Iletsk I</i> * reliée aux lignes C-E 50, C-E 30 et C-E 24	Comme suite à la mise en service de nouvelles lignes ferroviaires
10.	-	<i>Beyneu – Uzen – Bolashak (– Serhetyaka)</i> * reliée aux lignes C-E 592 et C-E 597	Comme suite à la mise en service de nouvelles lignes ferroviaires
11.	-	<i>Yesil – Arkalyk – Shubarkol – Kyzylzhar – Zhezkazgan</i> * reliée aux nouvelles lignes indiquées aux points 9 et 10 du présent tableau	Comme suite à la mise en service de nouvelles lignes ferroviaires

III. Propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGTC

4. Le tableau ci-après présente les propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGTC soumises par le Gouvernement kazakh.

<i>Texte tenant compte des modifications approuvées lors de la cinquante-huitième session, tenue du 30 novembre au 1^{er} décembre 2015</i>			
<i>N° p/p</i>	<i>1^{er} décembre 2015</i>	<i>Formulation proposée en français</i>	<i>Justification de la proposition d'amendement</i>
Annexe II de l'AGTC			
A. Terminaux importants pour le transport international combiné			
Modifier et ajouter les terminaux ci-après :			
12.	<i>Arys</i>	<i>Arys I</i>	Pour harmonisation complète avec la Liste des gares de fret ferroviaire du Kazakhstan, mise en ligne sur le site Web officiel de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD)
13.	<i>Karaganda</i>	<i>Karaganda-Sortirovochnaya</i>	
14.	<i>Tura-Tam</i>	<i>Tyuratam</i>	
15.	s.o.		
16.	-	<i>Dostyk</i>	Nouvelles gares ferroviaires : pôles de transports et de logistique d'importance régionale
17.	-	<i>Altynkol</i>	
18.	-	<i>Astana (Sorokovaya)</i>	
19.	-	<i>Chimkent</i>	
B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné			
Supprimer, renommer ou ajouter			
20.	Petoukhovo (RZD) – Mamlyoutka (Chemins de fer kazakhs)	Supprimer	Conformément à l'Accord conclu le 18 octobre 1996 entre la Fédération de Russie et la République du Kazakhstan au sujet des dispositions légales particulières applicables aux entreprises, institutions et organisations de transports ferroviaires et aux amendements qui y ont été apportés, le Comité des biens d'État et de la privatisation près le Ministère des finances de la République du Kazakhstan et l'Agence fédérale d'administration des biens de l'État de la Fédération de Russie ont signé le 6 juin 2011 un décret commun (n° 390, n° 178) en vertu duquel les deux États ont procédé à un échange de propriété concernant des sections ferroviaires affectées à la circulation des trains. En particulier, la section ferroviaire frontière – arrêt Orlyonok – gare de Petropavlosk (inclue) – gare de Kara Guga – frontière, gare de Mamlyoutka inclue, appartient désormais à la Fédération de Russie.
21.	Isilkoul (RZD) – Kara-Gouga (Chemins de fer kazakhs)	Supprimer	

<i>Texte tenant compte des modifications approuvées lors de la cinquante-huitième session, tenue du 30 novembre au 1^{er} décembre 2015</i>			
<i>N^o p/p</i>	<i>Formulation proposée en français</i>	<i>Justification de la proposition d'amendement</i>	
22.	<i>Astrakhan (RZD) – Aksaraiskaya-II (Chemins de fer kazakhs)</i>	<i>Aksaraiskaya (RZD) – Diny Nurpeisovoi (Chemins de fer kazakhs)</i>	La section ferroviaire Voie d'évitement 2 – voie d'évitement de Kigach sur laquelle est située la gare d'Aksaraiskaya II a été remise à la Fédération de Russie en vertu de l'acte de transfert des voies de chemin de fer non affectées à la circulation des trains du 30 juin 2011 n ^o 7/n ^o 14, RCT-1 ; elle appartient désormais à la Fédération de Russie.
23.	<i>Druzhba (KTZ) – Alashankou (CR)</i>	<i>Dostyk (KTZ) – Alashankou (CR)</i>	Pour harmonisation complète avec la Liste des gares de fret ferroviaire du Kazakhstan, mise en ligne sur le site Web officiel de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD)
24.	<i>Chengeldy (KTZ) – Salar (UR)</i>	<i>Sary-Agach (KTZ) – Salar (UR)</i>	Mise en service en 2012
25.	-	<i>Altynkol (KTZ) – Khorgos (CR)</i>	Suite à la mise en service de nouvelles lignes ferroviaires
26.	-	<i>Bolashak (KTZ) – Serhetyaka (Chemins de fer turkmènes)</i>	
C. Points de changement d'écartement importants pour le transport international combiné			
Dans la première colonne, renommer et compléter comme suit :			
27.	<i>Druzhba – Alashankou</i>	<i>Dostyk – Alashankou</i>	Pour harmonisation complète avec la Liste des gares de fret ferroviaire du Kazakhstan, mise en ligne sur le site Web officiel de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD)
28.	-	<i>Altynkol – Khorgos</i>	Mise en service en 2012
Compléter comme suit la deuxième colonne :			
29.	-	<i>Kazakhstan – Chine</i>	Parties intéressées : gares d'Altynkol et de Khorgos
D. Liaisons/ports de navires transbordeurs faisant partie du réseau international de transport combiné			
Ajouter :			
30.	-	<i>Aqtau-Port-Parom – Alyat (Kazakhstan – Azerbaïdjan)</i>	Les travaux d'agrandissement vers le nord du port d'Aqtau se sont achevés en 2015.